FEUILLETON.

L'HOROSCOPE.

PAR ALEXANDRE DUMAS.

(*Suite*)

—Magicienne, dit-il d'une voix sombre et en lui tendant une main nerveuse, réussirai-je dans ce que je veux entreprendre?

La sorcière prit la main qu'on lui présentait; mais, après l'avoir regardée une seconde, elle la laissa retomber avec une espèce d'épouvante.

—Oh! oui, dit-elle, vous réussirez, pour votre malheur.

—Mais je réussirai?

—A quel prix, Jésus Dieu!

—Au prix de la mort de mon ennemi, n'est-ce pas?

—Oui.

—Que m'importe, alors?

Et le gentilhomme retourna à sa place, en lançant au duc de Guise un regard d'indicible haine.

—Etrange! étrange! étrange! murmura la vieille, assassins tous trois!

Et elle regarda avec une sorte de terreur le groupe composé par le capitaine gascon, par le gentilhomme angoumois et par le jeune page. Cette scène de chiromancie avait été attentivement suivie des yeux par les hôtes illustres qui occupaient le côté opposé de la salle. Nous disons des yeux, parce que, ne pouvant tout entendre, ils avaient du moins pu tout voir.

Or, quelque peu de confiance que l'on ait dans les sorciers, on est toujours curieux d'interroger cette sombre science qu'on appelle la magie, soit pour qu'elle vous prédise mille félicités et qu'on lui donne raison, soit pour qu'elle vous prédise mille infortunes et qu'on l'accuse de mentir. Ce fut sans doute ce qui poussa le maréchal de Saint-André à interroger la vieille.

—Je n'ajoute qu'une foi médiocre à tous ces badinages, dit-il; mais je dois avouer que dans mon enfance, une bohémienne m'a prédit ce qui m'arriverait jusqu'à cinquante ans; or, j'en ai cinquante cinq, et je ne serais point fâché qu'une autre me prédît maintenant ce qui m'arrivera jusqu'à ma mort.... Approchez donc, fille de Belzébuth, ajouta t-il en s'adressant à la vieille.

La sorcière se leva et s'approcha du groupe.

—Voici ma main, dit le maréchal; voyons, parle, et parle haut: que m'annonces-tu de bon?

—Rien, monsieur le maréchal.

—Rien? Diable! ce n'est pas grand chose; et de mauvais?

—Ne m'interrogez pas, monsieur le maréchal.

—Si fait, parbleu! je t'interrogerai. Voyons! dis, que lis tu dans ma main?

—Interruption violente de la ligne de la vie, monsieur le maréchal.

—Ce qui veut dire que je n'ai pas longtemps à vivre, hein?

—Mon père! murmura la jeune fille le suppliant du regard de ne pas aller plus loin.

—Laissez donc, Charlotte, dit le maréchal.

—Ecoutez cette belle enfant, dit la sorcière.

—Allons, achève, bohème! Donc, je mourrai bientôt?

—Oui, monsieur le maréchal.

—Mourrai-je de mort violente ou de mort naturelle?

—De mort violente. Vous recevrez la mort sur le champ de bataille, mais non d'un ennemi loyal.

—De la main d'un traître, alors?

—De la main d'un traître.

—C'est-à-dire?......

—C'est-à dire que vous serez assassiné.

—Mon père! murmura la jeune fille en frissonnant et en se serrant contre le maréchal.

—Est ce que tu ajoutes foi à toutes ces diableries? dit celui ci en l'embrassant au front.

—Non, mon père, et cependant mon cœur bat dans ma poitrine comme si ce malheur que l'on vous prédit allait vous arriver.

—Enfant! dit le maréchal en haussant les épaules; tiens, montre lui ta main à ton tour et que ses prédictions ajoutent à ta vie tous les jours qu'elles retranchent de la mienne.

Mais la jeune fille refusa obstinément.

—Alors, je vais vous donner l'exemple, mademoiselle, dit le duc de Guise en tendant sa main à la sorcière.

Puis, avec un sourire:

—Je te préviens, bohème, que l'on m'a déjà trois fois tiré mon horoscope, et qu'il a trois fois donné un résultat funèbre; pour l'honneur de la magie, ne le fais pas mentir.

—Monseigneur, dit la vieille après avoir examiné la main du duc, je ne sais ce qu'on vous a prédit jusqu'à présent; mais voici ce que je vous prédis, moi.

—Voyons!

—Vous mourrez, comme le maréchal de Saint-André, assassiné.

—C'est parfaitement cela, dit le duc, et il n'y a pas moyen d'y échapper. Tiens, prends cela, et va t'en au diable.

Et il jeta une pièce d'or à la sorcière.

—Ah ça! mais c'est une tuerie de gentilshommes que nous prédit cette sorcière? Je commence à regretter de l'avoir fait entrer, duc, et, pour ne pas avoir l'air d'échapper seul à la destinée, ma foi! à mon tour, vieille!

—Croyez-vous donc aux sorcières, prince? demanda le duc de Guise.

—Ma foi! duc, j'ai vu tant de prédictions manquer, tant d'horoscopes s'accomplir, que je vous dirai comme Michel Montaigne: "Que sais-je?" Tiens, bonne femme, voici ma main; qu'y vois-tu? Bon ou mauvais, dis tout.

—Voici ce que je vois dans votre main, monseigneur: une vie pleine d'amour et de combats, de plaisirs et de dangers, terminée par une mort sanglante.

—Serais-je donc aussi assassiné?

—Oui, monseigneur.

—Comme M. le maréchal de Saint André, comme M. de Guise.

—Comme eux.

—Que tu dises vrai ou faux, bonne femme, comme tu m'annonces que je mourrai en bonne compagnie, voici pour ta peine.

Et il lui donna, non pas une pièce d'or, comme avait fait le duc de Guise, mais sa bourse tout entière.

—Plaise au ciel, monseigneur, dit la vieille en baisant la main du prince, que ce soit la pauvre sorcière qui se trompe et que la prédiction ne se réalise pas!

—Et, si elle se réalise, bonne femme, malgré ton désir de la voir échouer, je te promets désormais de croire aux sorciers. Il est vrai, ajouta-t il en riant, que ce sera un peu tard.

Il se fit un instant de morne silence, pendant lequel on entendit la pluie tomber doucement.

—Mais, dit le prince, l'orage diminue. Je vous salue, monsieur le duc. On m'attend à neuf heures à l'hôtel Coligny; je me remets donc en route.

—Comment, prince, par cet orage? demanda Charlotte.

—Mademoiselle, dit le prince, je vous remercie bien sincèrement de votre sollicitude; mais je n'ai rien à craindre du tonnerre, puisque je dois être assassiné!

Et, ayant salué ses deux compagnons et arrêté sur mademoiselle de Saint André un regard qui força la jeune fille à baisser les yeux, le prince sortit de l'auberge, et, un instant après, on entendit sur la route de Paris le galop rapide d'un cheval.

—Faîs approcher le coche, petit Jacques, dit le maréchal; si l'on attend le prince à neuf heures à l'hôtel Coligny, on nous attend, nous, à dix, au palais des Tournelles.

Le coche approcha. Le maréchal de Saint-André, sa fille et le duc de Guise y prirent leurs places.

Laissons les suivre le prince de Condé sur la route de Paris, nous les y retrouverons plus tard.

Rapprochons seulement des noms des trois personnages à qui la sorcière avait prédit qu'ils devaient être assassinés, les noms des trois personnages à qui elle avait prédit qu'ils devaient être des assassins: le duc de Guise, le maréchal de Saint André, le prince de Condé; Poltrot de Méré, Baubigny de Mézières, Montesquiou.

C'était sans doute pour donner aux uns et aux autres un avertissement qui, aux uns comme aux autres, fut inutile, que la Providence avait réuni ces six hommes dans l'auberge du *Cheval rouge.*

I

MARCHE TRIOMPHALE DU PRÉSIDENT MINARD

Le mardi 16 décembre de l'année 1559, six mois après la fête du landi, vers trois heures de l'après-midi, par un aussi beau coucher de soleil qu'il fût permis de le désirer à cette époque avancée de l'année, chevauchait, au milieu de la Vieille-Rue du-Temple, monté sur une mule de si chétive apparence, qu'elle dénonçait l'avarice crasse de son propriétaire, maître Antoine Minard, un des conseillers au parlement.

Maître Antoine Minard, sur lequel nous attirons momentanément les yeux de nos lecteurs, était un homme d'une soixantaine d'années, gros et joufflu, qui faisait coquettement flotter au vent les boucles blondes de sa perruque.

Son visage, en temps ordinaire, devait exprimer la béatitude la plus complète; nul chagrin n'avait jamais, à coup sûr, obscurci ce front poli, luisant et sans rides; nulle larme n'avait creusé son sillon sous ces gros yeux à fleur de tête, enfin, l'insouciance égoïste et la gaîté vulgaire avaient seules passé leurs vernis sur le vermillon de cette face rubiconde, majestueusement supportée par un triple menton.

Mais, ce jour là, le visage du président Minard était loin de resplendir de son auréole habituelle; car, bien qu'il ne fût plus guère qu'à quatre cents pas de sa maison, et que, comme on voit, la distance ne fût point grande, il ne paraissait pas sûr d'y arriver; il en résultait que sa figure, miroir des émotions intérieures qui l'agitaient, exprimait l'inquiétude la plus poignante.

En effet, le populaire qui faisait cortège au digne président était loin de montrer en joie: de...pris, de sorte qu'il semblait prendre un vrai plaisir à le malmener; tout ce qu'il y avait de criards, de hurleurs, de braillards, dans la capitale du royaume très chrétien, semblait s'être donné rendez-vous sur la place du Palais pour lui faire escorte jusque chez lui.

Quels motifs déchaînaient donc la majorité de ses concitoyens contre le digne maître Minard?

Nous allons le dire le plus brièvement possible.

Maître Minard venait de faire condamner à mort un des hommes, à bon droit, les plus estimés de Paris, son confrère au parlement, son frère en Dieu, le vertueux conseiller Anne Dubourg.—Quel crime avait commis Dubourg? Le même que l'Athénien Aristide. On l'appelait le Juste.

Voici les causes du procès, qui durait depuis six mois, et qui venait de se terminer d'une façon si fatale pour le pauvre conseiller:

Au mois de juin de l'année 1559, Henri II, sollicité par le cardinal de Lorraine et par son frère François de Guise, que le clergé de France avait nommés les envoyés de Dieu pour la défense et la conservation de la religion catholique, apostolique et romaine, Henri II avait rendu un édit qui contraignait le parlement à condamner à mort, sans exception et sans rémission, tous les luthériens.

Or, malgré cet édit, quelques conseillers ayant fait sortir un huguenot de prison, le duc de Guise et le cardinal de Lorraine, qui ne tendaient pas à moins qu'à l'extermination complète des protestants, persuadèrent au roi d'aller, le 10 juin, tenir son lit de justice en la grand'chambre, au couvent des Augustins, où se tenait en ce moment la cour, le palais ayant été pris pour y faire les festins de mariage du roi Philippe II avec madame Elisabeth, et de mademoiselle Marguerite avec le prince Emmanuel-Philibert.

Trois ou quatre fois par an, toutes les chambres de la cour se réunissaient dans l'une d'elles, que l'on appelait la grande chambre, et cette assemblée s'appelait mercuriale, parce qu'elle se tenait de préférence le mercredi.

Le roi se rendit donc au parlement le jour de la mercuriale, et ouvrit la séance en demandant pourquoi on s'était permis de mettre en liberté des protestants, et d'où venait qu'on n'avait pas entériné l'édit qui les condamnait.

Cinq conseillers se levèrent, mus d'un même sentiment, et, en son nom et au nom de ses confrères, Anne Dubourg dit d'une voix ferme:

—Parce que cet homme était innocent, et que délivrer un innocent, fût-il huguenot, c'est agir selon la conscience humaine.

Ces cinq conseillers s'appelaient Dufaur, La Fumée, de Foix, de La Porte et Anne ou Antoine Dubourg.

C'était Dubourg, avons nous dit, qui s'était chargé de répondre. Il ajouta donc:

—Quant à l'édit, sire, je ne puis conseiller au roi de le faire entériner; je demande, au contraire que l'on sursoie aux condamnations qu'il renferme, jusqu'à ce que les opinions de ceux que l'on envoie si légèrement au supplice soient mûrement pesées et longuement débattues devant un concile.

En ce moment intervint le président Minard, qui demanda à parler particulièrement au roi.

"C'était, disent les mémoires de Condé, un homme cauteleux, astucieux, voluptueux et ignorant, mais grand faiseur de menées et factions. Désirant faire chose agréable au roi et aux principaux de l'église de Rome, craignant que l'opinion des Dubourg ne fût la plus grande et qu'il ne fallût conclure selon icelle, il fit en conséquence, entendre au roi que les conseillers de sa cour étaient presque tous luthériens, qu'ils voulaient lui ôter la puissance et la couronne; qu'ils favorisaient les luthériens; que c'était horreur d'entendre quelques uns d'entre eux parler de la sainte messe; qu'ils ne tenaient aucun compte des lois et ordonnances royales; qu'ils se vantaient tout haut de les mépriser; qu'ils s'habillaient en mauresque; que la plupart d'entre eux allaient souvent aux assemblées, mais n'allaient jamais à la messe, et que, s'il ne coupait point le mal dans sa racine, à partir de cette mercuriale, l'Eglise était à tout jamais perdue."

Bref, aidé du cardinal de Lorraine, il émut, enflamma, ensorcela tellement le roi, que celui-ci, tout hors de lui, fit appeler le sieur de Lorges, comte de Montgomery, capitaine de la garde écossaise, et M. de Chavigny, capitaine de ses gardes ordinaires, et leur ordonna d'appréhender au corps les cinq conseillers et de les mener incontinent à la Bastille.

A peine cette arrestation fut-elle opérée, que tout le monde en prévit les conséquences: les Guises voulaient terrifier les huguenots par quelque terrible exécution, et l'on jugea, sinon les cinq conseillers, du moins le plus important d'entre eux, c'est-à-dire Anne Dubourg, comme un homme perdu.

Aussi ces deux vers, qui contenaient les noms des cinq prévenus, et qui, par la manière dont ces noms étaient placés, donnaient une idée du sort réservé au chef de l'opposition huguenote, coururent-ils dès le lendemain dans Paris:

> Par Foix de La Porte, du Faur,
> J'aperçois du Bourg, La Fumée.

Quoiqu'il en soit, la quintuple arrestation qui avait inspiré ce mauvais distique à quelque bel esprit du temps, produisit une sorte de stupeur par toute la ville de Paris, et, par suite, dans toutes les villes de France, mais particulièrement dans les provinces du nord. On peut même regarder l'arrestation de cet honnête homme, qui avait nom Anne Dubourg, comme la cause principale de la conspiration d'Amboise, et de tous les troubles et de toutes les batailles qui ensanglantèrent le sol de la France pendant quarante ans.

Voilà pourquoi, qu'on nous le pardonne donc, nous nous arrêtons, dans ce premier chapitre, à tous les faits historiques qui sont la base sur laquelle repose l'échafaudage complet de ce nouveau livre, que nous mettons bien humblement, mais avec la confiance à laquelle nous a habitué leur longue sympathie, sous les yeux de nos lecteurs.

[*A continuer*].

Bibliothèque à vendre.

LES personnes qui désirent acheter, à bas prix, des livres de loi, de littérature et classiques, choisis avec soin par le propriétaire, sont priées de passer au bureau, rue St Louis No 70, entre Royale et Bourbon, entre 8 heures A. M. et 3 heures P. M. 17 juil—1f

Chaux! Chaux!

255, Promenade Carondelet,

NLLE-ORLEANS.

LE soussigné a l'honneur d'informer respectueusement messieurs les entrepreneurs, constructeurs, maçons, et le public en général, qu'il a établi une grande usine à chaux de coquilles dans l'ancien jardin Ste-Beuve No 255, Promenade Carondelet, (Vieux Bassin). Il peut fournir journellement une grande quantité de chaux d'excellente qualité, et au plus bas prix du marché. Des conditions avantageuses seront faites à messieurs les marchands de fournitures de matériaux de constructions. J. MAURICE CASSAC. 16juillet—3W

Demande de maison.

On demande à louer, pour le mois d'août, une jolie maison, convenable pour une petite famille et située dans le carré de la ville. S'adresser rue de la Vieille Levée, No 61. 11 juillet

Pour cause de départ

A VENDRE.

UN MANEGE, complet de 30 CHEVAUX et deux VOITURES; aussi un ORGUE. S'adresser à M. G. Sanguin, (magasin de pa fumerie) rue Ste Anne, No 43. 22 juil—3f

Bureau du Maréchal Prévôt.

Nouvelle Orléans, 19 *juillet* 1862

TOUTES les contestations entre propriétaires et locataires ayant été renvoyées et soumises à ma juridiction, il est ordonné que toutes les procédures pour le renvoi de locataires des maisons qu'ils occupent [excepté celles qui n'ont été spécialement adressées] seront suspendues et que jusqu'à nouvel ordre il n'y aura plus de procédures à cet effet.

Les propriétaires s'abstiendront de prendre aucune mesure pour le renvoi de leurs locataires ou pour les molester. F. H STAFFORD, 21 juil—3 Député maréchal prévôt

AVIS.

Quartier général du Département du Golfe.

Nouvelle-Orléans, 14 juillet 1862.

ORDRE SPECIAL No 188.

ALFRED F. Puffer, de New-York, est nommé aide-de-camp volontaire du major-général Butler, avec le grade de 1er lieutenant. Il sera obéi et respecté en cette qualité.

Par ordre du major-général BUTLER, R. S. Davis, capitaine et A. A. G. 19juil—3f

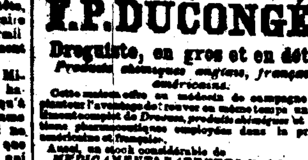

ESTABLISHED IN 1829.

By

F. P. DUCONGÉ.

Droguiste, en gros et en détail.

Produits chimiques anglais, français et américains.

Cette maison offre au médecin de campagne et au planteur l'avantage de trouver en même temps un assortiment complet de Drogues, produits chimiques ... préparations pharmaceutiques employées dans la pratique américaine et française.

Aussi, un stock considérable de *MEDICAMENTS PATENTES* d'origine anglaise aussi bien qu'américaine.

SAVON, sardines, plomb et cigares, à vendre par E. J. HART & Co., Juni— Rue Tchoupitoulas, Nos 77 et 79.

VENTES A L'ENCAN.

Vacherie! Vacherie!

Vente pour cause de départ.

PAR E. M. JACOBS, encanteur.

IL sera vendu, jeudi 31 juillet 1862, à 11 heures du matin, sur le chemin de la Métairie, en face de la Porte de Paix.

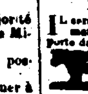

51 vaches laitières;
1 génisse;
11 chevaux;
1 pouliche;
1 charrette à lait;
1 char à bancs;
1 charrette à provision.

La clientèle et les ustensiles de la vacherie.

Conditions—Compt ant. 26 juil

Andrew Finney vs Geo McMahon—No 25, 394

QUATRIEME Cour de Juge de Paix pour la paroisse d'Orléans.—En vertu d'un ordre du député maréchal prévôt J. M. Stafford Esq. dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le lundi 28 juillet 1862 à midi, en face de mon magasin, situé encoignure St-Pierre et de Condé, à l'adjudication d'un LOT DE MEUBLES saisis dans l'affaire ci dessus.—Conditions: comptant au moment de l'adjudication. ANTHONY FRADOS, 15 juillet—2d ed Agissant constable.

HOFFMAN et MARKS,

41.........Rue de Chartres.........41

AYANT ouvert un magasin d'encan général, sont prêts à recevoir des marchandises en consignation et donneront toute leur attention aux ventes du dedans et aux ventes du dehors.

POUR BATON ROUGE.

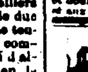

LE bateau à vapeur EMPIRE PARISH, capitaine R. Paris, ayant été rendu à ses propriétaires par le gouvernement des Etats Unis, fera des voyages régulièrement à Baton Rouge et aux ports intermédiaires, deux fois par semaine. Pour fret ou passage, s'adresser à R. A. GREGORY, 24 juill—6 rue de la Commune No 30

POUR BORDEAUX.

UN navire anglais de première classe, chargera pour Bordeaux avec promptitude s'il se présente un nombre suffisant de passagers. Pour les détails, s'adresser à JOSEPH KELLEY, 24 juillet—6 Rue Gravier, No. 66.

POUR LE HAVRE.

LE brick français du voilier, MARIE FELICITE capitaine Lemat, ayant déjà une grande partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour balance de fret et passage, s'adresser au capitaine, chez FERRIER & REIMONENQ, 17 juil—15 9, Carondelet.

POUR BARCELONE (ESPAGNE)

Le beau trois mâts français AUGUSTE & VICTOR, capitaine Mouard, attendu très prochainement de la Havane fera voile de la Nouvelle Orléans, pour Barcelone [Espagne], dans la première quinzaine d'août. Pour passage seulement [ayant un plein chargement engagé], s'adresser à GAUTIER & LAMOTTE, 17 juil Rue Carondelet, No 34.

PARA BARCELONA.

La hermosa fragata francesa AUGUSTE & VICTOR, capitan Mouard, que debe llegar de un momento á otro de la Habana, saldrá de este puerto para dicha Barcelona, á primeros de Agosto.

Los que quieran asegurar pasaje solamente podrán verificarlo dirigiendose á los Sres. GAUTIER & LAMOTTE, 17 juil Calle Carondelet No 34

POUR LE HAVRE.

La barque française ALCYON, des voiliers, capitaine Lemesle, partira sous peu. Pour fret ou passage, (beaux emménagements), s'adresser à bord ou à S. PLASSAN, 11 j Rue Vieille-Levée, Nos 39 et 40

RECRUES! RECRUES!

Pour le service des Etats-Unis en Louisiane.

ON demande encore quelques hommes pour compléter une compagnie composée en majeure partie de Français

Trente-huit piastres à l'avance y compris un mois de solde et 160 piastres ou 160 acres de terre après l'engagement.

Bureau, encoignure Front Levée et Hôpital. 25 juil—4 NICOLA NILES

Quartier Général du département du Golfe.

Nlle Orléans, 24 juillet 1862.

ORDRE GENERAL No 56

LE Général commandant ce Département publie avec plaisir l'approbation suivante, reçue de Washington, de ce qu'il a considéré les services utiles du lieutenant colonel Kimball, du 12e régiment du Connecticut, et des troupes qu'il commande.

"La nouvelle du brillant succès du Lieutenant-colonel Kimball, du 12e régiment du Connecticut, et des braves soldats sous son commandement à la Passe Manchac a été accueillie avec joie par le Département qui vous approuve entièrement d'avoir permis au régiment de garder le drapeau qu'il a si vaillamment pris à l'ennemi."

Par ordre du major général BUTLER. R. S. DAVIS, capt. et A. A. A. G. 25juil—3

Aux Boulangers.

Quartier général du commandant militaire de la Nouvelle-Orléans, Hôtel de Ville, 22 juillet 1862.

LE prix de la farine étant aujourd'hui de seize piastres ($16) le baril, les boulangers sont requis de donner, pendant la semaine commençant MERCREDI 23 du courant, comme suit, jusqu'à nouvel ordre:

Trente-six onces de pain pour........ 20 cents.
Dix huit " " " .... 10 "
Neuf " " " .... 5 "

Les acheteurs de qui on exigera des prix plus élevés donneront leurs noms, le nom du boulanger, le montant du pain et feront connaître le prix qu'ils ont payé, à l'une des stations de police ou à un maréchal-prévôt assistant.

G. WEITZEL, 23 juillet—6 Commandant militaire assistant.

Armée des Etats-Unis.

Premier régiment de Volontaires de la Louisiane.

CENT PIASTRES DE PRIME ou 160 acres de terre—$25 payé d'avance.

Il sera pourvu aux besoins des familles des soldats.

Cette compagnie étant presque au complet, quelques hommes robustes peuvent entrer au service en s'adressant à mon bureau. On demande un TAMBOUR et UN FIFRE. Il sera payé deux piastres pour chaque recrue amenée à mon bureau. Le bureau de recrutement est dans la

RUE VIEILLE LEVÉE, No 241, en face du Marché aux Fruits, 2e District.

H. T. CARTER, 22 juil— officier de recrutement

AU PUBLIC.

Bureau du maréchal-prévôt.

Nlle-Orléans, 11 juillet 1862.

LE rassemblement dans les rues et les places publiques de groupes de citoyens est devenu un danger pour la paix publique. La police de la ville a donc reçu l'ordre de disperser tout rassemblement de plus de trois personnes, et d'arrêter et incarcérer tous ceux qui refuseraient d'obéir immédiatement à la sommation.

JONAS H. FRENCH. 12juill Maréchal-prévôt et ch. f de la police.

CHAUDIERES A SUCRE.

EN magasin et à vendre par les consignés, un assortiment complet de CHAUDIERES A SUCRE, en FER BATTU et FONDU, sortant de la fonderie de MM. R. & J. RANKIN de Liverpool.

M. A. DE LIZARDI & Co, 4 juil—1m Seuls agents, rue Bienville, No 52.

Bureau du Commissaire du Premier District de desséchement.

Hotel de Ville, No 30, Nelle Orléans, 12 mai 1862.

TOUS les propriétaires de terres situées dans le Premier District de desséchement qui est borné par le fleuve Mississippi en face, la rue Julia et le nouveau Bassin en-dessus, le Lac Pontchartrain derrière, le Bayou St Jean, le Canal Carondelet et la rue St Pierre—dessous—sont prévenus que le premier versement de l'assessement pour le coût du desséchement dudit district est maintenant dû et payable à ce bureau. Les comptes qui ne seront pas payés le 12 juillet prochain seront sujets aux procédures légales.

29 mai—2m N. E BAILY, Président.

VIN ROUGE!

6 barriques vin de Bordeaux pour familles,
36 demi barriques " "
300 caisses Chasse Spleen & Gastabrie Moulis 1851,
75 caisses, St Julien Médoc,
40 caisses C C 1851,

En magasin, à vendre par LOUIS F. MAXENT, 22juillet N. 30, rue Toulouse.

L. C. Barbier & A. T. Wurtemberg,

Importateurs et fabricants de toutes espèces de cigares, Rue Front Levée No 27 et Rue Poydras No 66.

17 mars

Vins de Bordeaux.

DEUX cents barriques vin rouge en débarquement et à vendre par A. CARRIERE, 11 juillet—8 f 87, Vieille-Levée.

BANQUE DE LA LOUISIANE.

Nlle Orléans, 7 juillet 1862.

LES personnes qui doivent à cette Banque et désirent un renouvellement sont invitées à présenter leurs billets à l'escompte le jour d'affaires précédent immédiatement l'échéance de leurs obligations, car aucun renouvellement ne peut être accordé pendant que le Board ne siège pas. AUGT. MONTREUIL, 8juillet—8 f Cais. ier.

GLOBE MILLS "Moulins Globe,"

Cet établissement a été transporté

Dans la rue Vieille Levée, No 265,

Entre les rues St-Philippe et Ursulines,

En face du marché aux légumes

Et est encore en pleine activité. 16juil—

Gelée et pate de goyave

EN boîtes de 2 livres, 1 livre 1/2 et 1/4 à vendre par E. PIAGGIO, 12 juil encoignure St Louis et Royale

VIN DE BORDEAUX.

100 BARRIQUES

Vin de Bordeaux,

En débarquement et à vendre par OSCAR BERCIER & Co., 27 juin— 17, rue St-Louis.

VINS en caisses—Des meilleures marques, fins et ordinaires, à vendre par OSCAR BERCIER & CO. 8 juil— 17, rue St Louis.

VINS de Madère et Porto—20 quarts vin de Madère, Grimes; 10 quarts vin de Porto Graham en magasin et à vendre par HENRY VALETON & Co, 19 juil 27, 29 et 31 rue St-Louis.

SIROPS assortis—Sirops de framboise groseille, ananas, limon, fraise, fleur d'oranger, orgeat, &c. A vendre par HENRY VALETON & Co, 19 juil 27, 29 et 31 rue Bienville.

CHAMPAGNE! CHAMPAGNE!—150 paniers grandes et la bouteilles Monet et Chandon—150 de Loborettier, en débarquement de la barque "Marie Félicité, et à vendre par PIAGGIO & VIOSCA Jr., 14juil— 63 et 64 Vieille-Levée.

LOUISIANA ACADEMY,

Institution dirigée par M. A. Fourier,

A partir du 1er août prochain, l'institution sera transférée dans les bâtiments anciennement occupés par les écoles publiques, rue Hôpital No 134, entre Dauphine et Bourgogne.

De vastes appartements destinés particulièrement aux élèves pensionnaires sont préparés avec tout le confort désirable.

Les admissions au pensionnat auront lieu à partir du 1er août prochain.

L'externat demeure fixé aux mêmes conditions que précédemment. Les prix varient de $5 à 12, selon la force des élèves.

Deux professeurs d'anglais et de mathématiques sont attachés à l'établissement.

M. G. Gaxman reste chargé des cours de latin, de grec et d'allemand.

Ces cours sont accordés sans aucune rétribution supplémentaire.

M. Fournier conserve la direction des classes françaises.

Les personnes qui désirent des prospectus pourront s'adresser provisoirement à l'institution, rue Hôpital No 78 entre Royale et Bourbon. 22 juil—1m

Louisiana Steam Clothing Manufactory.

MANUFACTURE D'HABILLEMENS.

166.........Rue du Canal.........166

LES soussignés ont en magasin un bon stock d'habillements et d'habitations, pour hommes et femmes, ils l'offrent à des prix raisonnables pour du comptant. HEBRARD & Co. 7 juillet—1 m

DESSECHEMENT. ASSESSEMENT

Du 1er District de Desséchement.

LES propriétaires de terrains situés dans le premier district de desséchement, à savoir: (La rue Julia et le nouveau canal sur la limite supérieure, la rue St-Pierre et le bayou St-Jean sur la limite inférieure, puis le fleuve jusqu'au lac Pontchartrain) sont avertis, que le bureau prépare en ce moment une liste de tous ceux qui ont négligé de payer le montant de leur assessement et que ce tableau sera déposé en Cour aussitôt qu'il sera terminé.

Office—Hotel-de-Ville, chambre No 29.

N. E. BAILEY, Président

Nlle-Orléans, 16 juillet 1862. 17juil—jusq' 1er aout

AVIS.

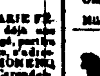

A été amené aux Epaves, dans la paroisse St Bernard, le 11 du courant, un étalon bai, trois pieds blancs, étampé T. U. Le propriétaire est requis de venir acquitter les frais et le prendre; autrement le dit cheval sera vendu à l'enchère publique, sur l'habitation "Repos" le 24 août à 6 heures P. M.

Paroisse St-Bernard, 22 juillet 1862.

24 jui—3f F. H. KNAPP, ave dis

SECOND ETAT ANNUEL

Des affaires de la Compagnie d'Assurance Mutuelle DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

L'ETAT suivant des affaires de cette Compagnie est publié conformément aux réquisitions de sa charte, savoir:

Primes non expirées en septembre 1860.....		$66,557 50
Total des primes pour l'année expirée le 30 septembre 1861		
Primes sur les risques d'incendie.....	365,316 12	
Primes sur les risques des mers	104,168 60	
Primes sur les risques des rivières.....	25,372 45	
		$3 4,856 97
Total des primes.....		$ 451,444 47
En moins, primes sur les risques non expirés le 30 sept. 1861	69 286	
Primes remboursées.....	7,099 45	
		77,385 46
Montant des primes.....		$380,121 00
Pertes payées dans le même période:		
Sur les risques d'incendie.....	168 998 36	
Sur les risques des mers.....	31,182 50	
Sur les risques des rivières.....	3,726 00	
	$203,706 30	
Quinze pour cent remboursé.....	3,756 71	
Réassurances, frais, &c.....	40,279 58	
		248,861 70
Bénéfice net.....		$116,260 20
Primes expirées.....		$380,121 07
En moins—primes sur lesquelles il a été remboursé 15 pour cent.....		24,384 72
Montant participant au bénéfice.....		$355,736 35
L'actif de la compagnie est comme suit:		
En caisse.....		$69,134 94
Billets garantis.....		41,100
Bil ets hypothécaires.....		88,666 33
Scrip d'autres compagnies.....		2,600
Dû pour primes et sur. le de perception		41,286 30
Emprunt des Etats Confédérés.....		17,100 7.
Balance de billets de souscription.....		120,000
Total de l'actif.....		$385,454 29

Etat de la Louisiane.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle Orléans

Qu'on se souvienne que le 11 octobre 1861, pardevant moi, soussigné, juge de paix dans et pour la paroisse susdite, se sont présentés J. Tuyes, président et J. W. Hincks, secrétaire de la compagnie d'ASSURANCE MUTUELLE DE LA NLLE ORLEANS, lesquels étant dûment assermentés conformément à la loi, déclarent que le susdit tableau est exact et une copie exacte prise sur les livres de la Compagnie.

J. TUYES, président. J. W. HINCKS, secrétaire

Assermenté et signé par devant moi, ce 11 octobre 1861 ARTHUR SAUCIER, Troisième justice de paix de la paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer sur demande un intérêt de six pour cent sur les certificats non payés de profit, aux détenteurs ou à leurs ayant-cause. Ils ont résolu en outre de déclarer un dividende de trente-deux (32) pour cent sur les primes expirées de la compagnie pour l'année expirée le 30 septembre 1861. Des certificats seront émis à cet effet à partir du 9 décembre.

J. TUYES, président. J. W. HINCKS, secrétaire

Directeurs:

Alphonse Miltenberger, A. Rocherau,
G. W. Babcock, Chs. Lafitte,
O. Louve, Le Millandon,
S M. Darby, G. Sabatier,
J B Gribble, F. A. Nobloin,
A. Reichard, J. Tuyes.

12 oct—1an

Compagnie d'Assurance Mutuelle DES CITOYENS.

L'ETAT suivant des affaires de cette Compagnie est publié conformément aux conditions requises par sa charte, savoir:

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 novembre 1861, savoir....		$261,128 26
Primes sur risques d'incendie.....	$120,282 48	
Primes sur risques de mer....	44,476 66	
Primes sur risques des rivières.....	96,868 12	
		$261,122 2
A déduire, primes sur risques non expirés le 30 novembre 1861.....	$62,950 00	
Primes remboursées.....	2,821 70	
		$65,570 70
Montant des primes jusqu'au 30 novembre 1861.....		$196,548 46
Pertes dans la même période, savoir:		
Risques d'incendies	$106,069 55	
Risques des mers...	17,091 77	
Risques des rivières	5,702 44	
	$128,863 74	
Réassurances.....	5,981 31	
Quinze pour cent remboursé.....	3,721 20	
		137,536 78
Dépenses, loyers, taxes, &c, intérêt en moins, &c.....		28 470 47
		166,376 26
Bénéfice net le 30 novembre 1861.....		$30,167 31
Montant net des primes.....		$206,563 0
A déduire, primes sur lesquelles il a été remboursé quinze pour cent.....		24,808 22
Montant participant au bénéfice.....		$180,755 24
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Effets pour primes.....		$64,771 46
Dû pour primes et en voie de perception..		30,619 00
Placé en hypothèques.....		39,000 00
Placé en billets garantis par hypothèque sur rations.....		24,075 00
Placé en actions de banque.....		88,592 30
Placé en bons confédérés.....		40,000 00
Placé en bons de chemins de fer.....		21,811 00
Scrip de compagnies d'assurance mutuelle		7,910 00
En caisse.....		20,446 64
Total de l'actif.....		$327,977 30

Bureau, rue Carondelet, No 3.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans

Qu'il soit connu que, ce quatorzième jour de décembre 1861, devant moi soussigné Juge de Paix dans et pour la Paroisse et Etat susdits, ont comparu personnellement Omer Gaillard, président, A. Schreiber, secrétaire de la Compagnie d'Assurance mutuelle des Citoyens de la Nouvelle-Orléans, lesquels ayant été dûment assermentés, conformément à la loi, déposent et certifient que l'état ci-dessus est une copie correcte, véritable et fidèle des livres de ladite Compagnie.

O. GAILLARD, président, A. SCHREIBER, secrétaire.

Déclaré sous serment et signé devant moi, ce 14me jour de décembre A. D. 1861. O. F. MITCHELL, 2me Juge de Paix pour la paroisse d'Orléans

Les Directeurs ont résolu de payer, au comptant, un intérêt de six pour cent sur les certificats (non payés) de profit, aux détenteurs desdits certificats ou à leurs ayants-cause, le deuxième lundi de février prochain.—Ils ont également résolu de déclarer un dividende de vingt pour cent (20 pour cent) sur le montant net des primes de la Compagnie pour l'année expirée le 30 novembre 1861—pour lequel dividende il sera émis des certificats à partir du deuxième lundi de février prochain.

DIRECTEURS.

George W. West, Vice-Pré. M. Musson,
D. Jamison, R. F. Hunt,
Ar. Miltenberger, Martin Gordon Jr
J. Lobry, Césaire Olivier
Jo... A. White, A. Bohn,
Douglas West, Numa Augustin,
Omer Gaillard. 17 déc

AU PUBLIC.

LE public est averti que la ville n'est pas responsable des petits billets émis par G. W. HOLT, ASA HOLT ou McDONNELL & McGRAW, ADAM WAGNER.

ADAM GIFFEN, Trésorier de la ville. 3juillet—3f

DE Lyon et d'Aries, en débarquement et à vendre par E. PIAGGIO, 12 juillet encoignure Royale et St Louis

---

Compagnie d'Assurance Mutuelle DES MARCHANDS de la Nlle-ORLEANS.

HUITIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes pour l'année expirée le 31 mai 1862 y compris les primes non expirées de l'année précédente:		
Sur les risques d'incendie.....		$718,792 27
Sur les risques des rivières.....		60,643 76
Sur les risques des mers.....		85,8.7 57
Total des primes.....		$865,043 20
En moins—Primes non expirées le 31 mai 1862.....	215,310 00	
Primes remboursées.....	34,016 85	249,326 85
Montant net des primes le 31 mai 1862.....		$615,716 35
Pertes payées dans la même année:		
Sur les risques d'incendie....	$183,984 36	
Sur les risques des rivières..	18,548 12	
Sur les risques des mers.....	12,276 50	
	$214,...	
Remboursé, 10 pour cent.....	12,956 97	
Taxes.....	15,706 20	
Réassurances, dépenses, profits, pertes, intérêt en moins.....	$21,405 50	$412,915 19
Bénéfice net.....		$19 ,801 16
Montant net des primes au 31 mai 1862..		$640,716 85
En moins: Montant des primes sur lesquelles il a été remboursé 10 pour cent..		132,1 1 70
Montant participant aux profits.....		$487,615 15
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Dépôts en Banque.....		$161,969 08
Billets de prime.....		140,369 50
Billets garantis par hypothèque ou nantissement.....		447,055 65
Actions de Banque et Bons.....		360,066 85
Propriété foncière.....		50,422 0.
Dû pour primes et en voie de perception..		50,012 73
Actions du Southern Shoe Manufactory..		1,000 00
Scrips des Compagnies Mutuelles.....		5,040 00
		$1,208,915 74
En moins:		
Primes non expirées.....	$215,310 00	
Intérêts à payer sur les scrips..	56,131 20	
Scrips et intérêts dûs et non réclamés.....	27,130 00	298,571 40
Actif net.....		$912,441 34

ETAT DE LA LOUISIANE,

PAROISSE D'ORLEANS.

Qu'on se souvienne que le 5 juin 1862 pardevant moi, soussigné, juge de paix dans et pour la dite paroisse, se sont présentés, John Pemberton, président, et Charles Lessassier, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nouvelle-Orléans, lesquels ayant été dûment assermentés, conformément à la loi, ont déclaré que le tableau ci-dessus est exact et une copie conforme aux livres de la Compagnie

JOHN PEMBERTON, Président.
CHARLES LESASSIER Secrétaire

Assermenté et signé devant moi, ce 5 juin 1862
ARTHUR SAUCIER, Troisième Juge de Paix.

A une assemblée des directeurs tenue ce jour, il a été résolu de déclarer un dividende en scrip de 30 pour cent sur les primes nettes de l'année, pour lequel des certificats de scrip seront émis le 1er août prochain. Il a été aussi résolu de payer, le second lundi de juillet prochain, six pour cent d'intérêts sur tous les scrips émis par la Compagnie. — Aucun scrip ne sera payé avant que le capital de la Compagnie ait atteint le chiffre d'un million.

—DIRECTEURS—

G. Miltenberger, John Pemberton,
C. H. Slocomb, David Urquhart,
F. Marquero, Jos Menard,
Geo. Connolly, M. Puig
J. O. Nixon, E. F. Voorhies.
J. H. Nivin. 6 juin

Compagnie d'Assurance DE L'UNION A LA NOUVELLE ORLEANS.

A L'ENCOIGNURE DES RUES ST-CHARLES ET CANAL.

Cinquième état annuel

DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'UNION,

Publié ainsi que l'exigent la loi et la Charte

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1862		
Primes sur les risques d'incendie.....		$130,385 50
Primes " " des rivières.....		35,097 27
Primes " " des mers.....		2,6 3 27
Total.....		$168,7 6 43
Primes remboursées.....		5,7 5 54
Total des primes.....		$161,140 89
Primes non-échues le 30 avril 1861.....		60,000 00
Total net des primes.....		$221,509 19
Pertes payées dans l'année		
Pertes par les incendies.....	$60,902 75	
" sur les rivières.....	12,648 .8	
" sur les mers.....	13,164 37	
Total des pertes.....	$87,266 44	
Réassurances.....	4, 77 94	
Quinze pour cent remboursé.....	8,101 06	
Dépenses et intérêt sur scrip, escompte en moins et compte d'intérêt.....	21,004 60	121,161 .6
Bénéfice brut.....		$100,000 43
Réserve pour risques non expirés.....		30,000 00
Bénéfice net.....		$ 70,130 63
L'actif de la Compagnie est comme suit		
Billets pour actions.....		$186,186 00
Prêts garantis par hypothèque.....		20,000 .0
Prêts garantis par actions de banques.....		20,2 6 .4
Effets pour primes, à courte échéance.....		52,974 01
Primes en voie de perception.....		10,143 12
Scrip d'autres compagnies.....		10,000 00
Actions et bons.....		20,000 00
En caisse.....		166,314 65
Total de l'actif.....		$487,304

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse d'Orléans ville de la Nouvelle Orléans.—Qu'on se souvienne que le 14 mai 1862, pardevant moi, soussigné juge de paix dans et pour la susdite ville, se sont présentés A. Chiapella, président, et W. G. Crawford, secrétaire pro tem de la Compagnie d'Assurance de l'Union à la Nouvelle-Orléans, lesquels étant dûment assermentés conformément à la loi, déclarent que le susdit tableau est exact et une copie exacte prise sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, président.
W. G. CRAWFORD, secrétaire pro tem.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 14 mai 1862
ARTHUR SAUCIER, Troisième juge de paix.

Aujourd'hui, à une assemblée des directeurs, il a été décidé que du bénéfice de la Compagnie pour l'année expirée le 30 avril 1862, il serait déclaré pour les assurés un dividende de vingt-cinq pour cent, qu'il serait émis des certificats pour le dit dividende, à partir du deuxième lundi (16ème jour) d'août prochain, qu'il serait déclaré un dividende de vingt-cinq pour cent pour les actionnaires sur le capital payé, lequel dividende sera payé, conformément à la 16ème section de la charte de la Compagnie, à partir du 1er juillet prochain.

A. CHIAPELLA, président
W. G. CRAWFORD, secrétaire pro tem

Les certificats de profit pour l'année 1856 émis par la Compagnie, étant dûs et payables en plein, ainsi que l'intérêt sur les certificats de profit émis jusqu'au 30 avril dernier, les porteurs sont invités de venir en recevoir le montant et donner leurs reçus au bureau de la Compagnie.

—*Directeurs*—

John Adams, maison Adams & C ;
J. H. Eimer, maison Eimer & Co;
F. S. Peters, maison Peters & Adams;
J. Goldstein, maison O. Taltmon, Desommes & Co;
M. J. Zunts, maison Kheeur & Zunts;
Ed. Bowman;
Victor Malmus;
A. Chiapella;
L. F. Generès, maison Abat, Generès & Co;
John Dolhonde, maison Martin Cobb & Co;
S. W. Ogden, maison Cuesche & Ogden;
Paul Lobit, maison Lobit, Charpentier & Co;
Fred. Durrive, maison E. Durrive & Co;
Carl Kohn;
Joseph Deyonnet.

CINQUIEME ETAT ANNUEL DE LA

Compagnie d'Assurance Hope DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa charte, la Compagnie d'Assurance Hope, de la Nouvelle-Orléans présente l'état suivant:

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1862		
Primes de risques sur incendie..	$60,597 56	
" " des mers....	6,662 94	
" " des rivières....	4,62. 35	
		$72,720 07
Primes remboursées.....		1,913 48
		$70,815 19
Pertes payées dans la même période, savoir:		
Sur les risq. d'incendie..	43,641 71	
Sur les risq. des mers...	12,446 43	
Sur les risq. des rivières.	1,282 45	
		—56,919 85
15 pour cent remboursé aux personnes assurées.	1,220 00	
Réassurances.....	6,490 10	
Dépens. intér. en moins.	16,630 40	—24,380 46—81,180 98
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Billets d'actions.....		$94,500 00
Effets garantis par première hypothèque sur des propriétés foncières.....		30,771 89
Effets garantis.....		10,709 17
Effets pour primes.....		70,557 97
Actions de banques et autres.....		10,457 50
Dû pour primes en voie de perception.....		15,420 61
En caisse.....		36,119 47
		220 588 16

ETAT DE LA LOUISIANE,

Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Qu'on se souvienne que le 21 mai 1862, pardevant moi soussigné, juge de paix, dans et pour la susdite ville, se sont présentés Henry Peychaud, président, et Louis Barnett, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Hope de la Nouvelle-Orléans, lesquels étant dûment assermentés conformément à la loi, déclarent que le susdit tableau est exact et une copie exacte faite sur les livres de la dite Compagnie.

H. PEYCHAUD, Président, LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 21 mai 1862.
ARTHUR SAUCIER, Troisième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

—DIRECTEURS—

S. Pinson, T. N. Blake,
F. Malochée, B. Moreno,
C. H. Keraiou, J. Laforest,
F Que ...e, W. A. Gordon,
H. Peychaud.
20 ma.

AU PUBLIC.

AYANT vendu ma ligne d'omnibus, je désire retirer ma circulation de tickets d'omnibus. Je prie conséquemment ceux qui en ont de les présenter de suite à mon bureau, rue du Canal, No 200, de 9 heures à midi, tous les jours, excepté les dimanches.

Ces billets sont: les tickets verts avec mes initiales d'un côté et un omnibus de l'autre: les tickets blancs portant mon nom des deux côtés.

Il y a beaucoup de tickets contrefaits en circulation, surtout parmi les tickets verts. Je préviens de nouveau le public de ne pas les recevoir.

J. B. SLAWSON. Nelle Orléans, 10 juillet 1862. 10 juillet

EAU-DE-VIE, genièvre, rhum, à vendre E. J. HART

Compagnie d'Assurance mutuelle de l'Etat de la Louisiane.

PREMIER ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires

Nouvelle-Orléans, 1er octobre 1861.

Total des primes reçues du 1er septembre 1860 au 30 septembre 1861.....		$191,395 71
Savoir—		
Sur les risques d'incendie ...	$126 046 00	
Sur les risques des mers.....	35 846 56	
Sur les risques des rivières..	29,884 21	
		$191,396 71
En moins—		
Primes non expirées.....	$22,640 75	
Primes remboursées.....	4,567 62	— 27,197 37
Primes au 30 septembre 1861.....		$164,198 84
Pertes payées dans la même période:		
Sur les risques d'incendie.....	$44,369 11	
Sur les risques des mers.....	11,604 20	
Sur les risques des rivières....	12,104 79	
	$69,078 70	
Réassurances.....	11,186 14	
Quinze pour cent remboursé..	3,497 50	
Dépenses, taxes, loyers, &c. intérêt en moins, &c.....	31,647 20	—116,309 54
		$47,789 30
Montant en moins réservé pour réclamations non réglées et intérêt dû aux souscripteurs primitifs.....		12,419 00
Bénéfice net le 30 septembre 1861.....		$35,370 40
Primes expirées.....		$164,198 30
Montant en moins de primes sur lesquelles il a été remboursé 15 pour cent.....		22,718 70
Montant participant au profit.....		$141,481 60
L'actif de la Compagnie est comme suit.		
Effets pour primes.....		10,817 30
Dû pour primes en voie de perception....		9,380 b.
Prêté sur garantie d'actions et de bons..		25,000 00
Scrip d'assurance.....		1,600 00
Bons des Etats Confédérés.....		8,300 00
En caisse.....		10,642 44
Billets pour souscription.....		200,776 56
Total de l'actif.....		$266,148 6

ETAT DE LA LOUISIANE

PAROISSE D'ORLEANS—VILLE DE LA NLLE-ORLEANS

Qu'on se souvienne que le 11 octobre 1861, pardevant moi, le soussigné, juge de paix dans et pour la susdite paroisse, se sont présentés E. Ganucheau, président, et A. Picolet, secrétaire de la Compagnie d'Assurance mutuelle de l'Etat de la Louisiane à la Nouvelle-Orléans, lesquels ayant été dûment assermentés conformément à la loi, déclarent que le susdit tableau est exact et une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, président.
A. PICOLET, secrétaire.

Assermenté et souscrit pardevant moi, ce 11 octobre 1861. ARTHUR SAUCIER. Troisième juge de paix de la paroisse d'Orléans.

A une assemblée tenue le 2 du courant, les Directeurs ont déclaré un dividende-scrip de VINGT-CINQ POUR CENT sur le montant net des primes pour les treize mois expirés le 30 septembre 1861 et il sera émis pour ce dividende des certificats à partir du 15 décembre prochain. Egalement, conformément à sa charte, un intérêt de huit pour cent... auquel sera payé en argent à partir du 15 courant aux souscripteurs primitifs sur primes payées et crédités sur leurs billets.

E. GANUCHEAU, président,
AMADEO LANDRY, vice-président
A. PICOLET, secrétaire.

—DIRECTEURS—

Amadeo Landry, Octave Voorhies, W O. Betterton
W. A. Gordon, Théodore Lanaux Fran Ishaw,
Alfred Dolhonde, C. J. Bell, W. Cooper,
John Gandy, E. Bordenin, F. Hickman,
J. Lagane, D F. Logan, P. Rouchford,
E. H. Harris, C Cavaroc, Chas. J. Leeds,
J. N. Robert, J. M. Wagner, J. O. McLeary,
A. D. Grieff, L. Bondousquié, Valsin Hermann
Théodore Frois, Chas. Roman, Martin Puig,
J. B. Morison, J. Zelly, Wm Crane,
J. A. Bonnabon, J. J. Hart, W. G. Converse.
16 oct—1a

Compagnie d'Assurance Mutuelle DU HOME

DE LA NOUVELLE ORLEANS.

Dixième état annuel.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie d'Assurance Home présente l'état suivant de ses affaires

Montant des primes de l'année expirée le 31 décembre 1861.....		$398,800 67
Montant des risques non expirés le 31 décembre 1860		33,337 00
Total des primes de l'année expirée le 31 décembre 1860, savoir:		$432,726 67
Primes sur les risques d'incendie.....	$220,276 54	
Primes sur les risques des rivières.....	174,748 43	
Primes sur les risques des mers	38,6 0 65	
		$433,725 67
Primes à déduire sur les risques non expirés le 31 déc. 1861	$ 55,826 00	
Primes remboursées	386 47	
		$ 56,212 47
Montant des primes de l'année expirée le 31 déc. 1861		$376,913
Pertes dans la même période, savoir:		
Sur les risques d'incendie	$46,851 31	
Sur les risques des mers	30,722 30	
Sur les risques des rivières	93,345 20	
	$171,818 80	
Réassurances, dépenses, intérêt sur le script émis, etc., intérêt en moins, escompte, etc.	$13,655 48	
		$185,388 60
Bénéfice net de l'année expirée le 31 décembre 1861		$229,649 37

L'actif de la Banque est comme suit

Placé en actions de Banque, en bons de la ville, des Etats Confédérés et en bons hypothécaires	$724,947 00
Prêts garantis par des actions de Banque et des bons de la ville	282 2 0 00
Propriété foncière (bureau No 72, rue du Camp)	32,000 00
Effets à courte échéance, pour primes	140,729 46
Dû pour primes et en voie de perception	16,540 30
En caisse	218,182 34
Total de l'actif	$1,220,366 77

Etat de la Louisiane.

Paroisse d'Orléans—Ville de la Nlle Orléans.

Qu'on se souvienne que le 11 janvier 1862, pardevant moi, juge de paix, dans et pour la susdite ville, se sont présentés Alexander Brother, Président, et James H. Wheeler, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Home de la Nlle Orléans, lesquels ayant été dûment assermentés conformément à la loi déclarent que le susdit tableau est exact et une copie exacte des livres de la compagnie.

A. BROTHER, président.
JAMES H. WHEELER, secrétaire

Assermenté et signé devant moi, ce 11 janvier 1862.
D. F. MITCHELL, Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans

Les Directeurs ont résolu de payer un intérêt de SIX pour cent en argent sur les certificats de profit non payés aux détenteurs ou à leurs ayants-cause, à partir du 15 février prochain. Ils ont résolu en outre de déclarer un dividende de CINQUANTE POUR CENT (50 pour cent) sur les primes nettes de l'année expirée le 31 décembre 1861. Des certificats seront émis à cet effet à partir du 15 mars prochain.

Les Directeurs, après avoir mis en réserve UN MILLION DE PIASTRES de profit, ont décidé en outre que tous les certificats (pour profits) émis en 1857, seront payés aux détenteurs ou à leurs ayants-cause à partir du 15 février prochain. Les certificats devront être produits, au moment du paiement, pour être cancellés, et l'intérêt des dits certificats cessera à partir du 31 décembre 1861.

La compagnie assure, comme par le passé, contre les dangers des mers et des rivières et contre l'incendie, aux prix courants de primes. Bureau, No 72, rue du Camp

ALEXANDER BROTHER, Président.
JOHN R. SHAW, Vice-Président.
JAMES H. WHEELER Secrétaire.

—DIRECTEURS—

John R. Shaw, S. L. Levy, W. L. Lanier,
Jno A. Stevenson, A. H. May, Philip A. Shaw
Edward Nalle, D. B. Moore, J. Villarubia Jr,
Elisha Peale, John Hall, Alex. T. Dyas,
J. P. Harrison, Raphaël Ubeny, Wm H. Avery,
Joseph Hovy, Th. Greenfield, J. E. Isenhour,
L. C. Jury, Edward Hobart, Jno M. Koenbera,
Geo O. Sweet, Lafayette Folger, A. Q. Kennett,
Alfred Moulton, John Kemp, E. K. Converse,
W. C. Thompkins, John C. Goodrich, J. G. Brown,
L. D. C. Wood, Perry Nugent, Geo. W. Ward

Nlle-Orléans, 12 janvier 1862. 15 jan

INSTITUT ST-CHARLES.

MME MACÉ annonce respectueusement aux parents de ses élèves et aux familles qui désireraient lui confier leurs enfants, que son institution restera ouverte et que les cours continueront comme par le passé. 5 mai—

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme DERON,

275.......*RUE DAUPHINE*.......275.

ON peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement, ou chez les principaux libraires. 21 aout—1an—1lj

Seule agence des célèbres STACKER IRON-WORKS,

TENNESSEE.

A Partir du 1er janvier 1862, en considération de la grande augmentation des frais de transport, et de la hausse du métal, le prix des chaudières-à-sucre, grilles et moulins de fourneaux sera comme suit, viz:

34 @ 36 pouces, $1 25 par pouce; 42 @ 45 pouces $1 50 par pouce; 72 @ 84 pouces $1 75 par pouce.

Grilles à 5 cents la livre; gueules de fourneaux $35, $40, et $45, selon la grandeur et le modèle.

Prix comptant. E. F. LA VILLEBEUVRE, Marchand-commissionnaire,

7 jan—1 an No 12, rue Union

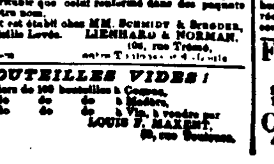

Extrait perfectionné de café.

CE précieux produit, destiné à économiser le café, a obtenu la médaille à l'exposition de Paris, en 1855. Nous prévenons le public que des contrefaçons sont fréquemment vendues et que l'on ne doit accepter comme véritable que celui renfermé dans des paquets portant notre nom.

Un dépôt est établi chez MM. SCHMIDT & ZIEGLER, No 304 Vieille Levée. LIENHARD & NORMAN, 106, rue Tremé, entre Toulouse et St-Louis

BOUTEILLES VIDES!

30 paniers de 100 bouteilles à Cognac,
30 do do do à Madère,
30 do do do à Vin, à vendre par
LOUIS F. MAXENT, 7nov 30, rue Toulouse.

Compagnie d'Assurance Mutuelle Du Sun

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

SIXIEME ETAT ANNUEL

Pour l'année expirée le 31 *décembre* 1861.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1861		$406,051 61
Montant des risques non expirés le 31 décembre 1860		125,777 00
Total des primes de l'année expirée le 31 décembre 1861, savoir:		$561,866 61
Primes sur les risques d'incendie	$[illegible]	
Primes sur les risques des rivières	95 589 64	
Primes sur les risques des mers	78,249 17	
		$[illegible]
Primes à déduire sur les risques non expirés le 31 décembre 1861	$[illegible]	
Primes remboursées	[illegible]	
		$[illegible]
Montant des primes de l'année expirée le 31 décembre 1861		$[illegible]
Pertes dans la même période, savoir		
Sur les risques d'incendie	$170,175 65	
Sur les risques des mers	43 389 52	
Sur les risques des rivières	58,462 30	
	$212 [illegible]	
Réassurances, dépenses, intérêts, épargnes, profits et pertes	$47,211 93	
		$[illegible]
Profits de l'année expirée le 31 décembre 1861,		$239 986 7
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Actions de banque, actions de la Compagnie du Gaz		$265,976 00
Bons de la ville et de l'Etat		348,150 00
Prêts garantis par des actions de banque &c.		321,310 00
Effets pour primes		76,567 15
Scrip de [illegible] d'Assurance		19 324 5
Dû pour primes et en voie de perception		[illegible]
Bons Confédérés		[illegible]
En caisse		[illegible]
Total de l'actif		$1,328,[illegible]

Etat de la Louisiane.

Paroisse d'Orléans—Ville de la Nouvelle Orléans

Qu'on se souvienne que le 14 janvier 1862, pardevant moi, juge de paix, dans et pour la susdite ville, se sont présentés Thos Sloo, Président et James Edwards Secrétaire de la COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU SUN de la Nouvelle-Orléans, lesquels ayant été dûment assermentés conformément à la loi déclarent que le susdit tableau est exact et une copie exacte des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président
JAS EDWARDS Secrétaire

Assermenté et signé devant moi ce 14 janvier 1862
D. F. MITCHELL, Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans

Les Directeurs ont résolu de payer un intérêt de SIX POUR CENT, sur les certificats de profit non payés aux détenteurs ou à leurs ayants-cause à partir du [illegible] février prochain, et de payer à partir de ce jour le cinquante pour cent du scrip de 1857. Ils ont en outre déclaré un dividende de scrip de quarante pour cent sur les primes de l'année expirée le 31 décembre 1861. Il sera émis des certificats pour ce dividende à partir du 15 mars prochain

THOMAS SLOO, Président
JAMES D. DENEGRE, Vice-Président.
JAMES EDWARDS, Secrétaire

—DIRECTEURS—

James D. Denegre, John C. Ricks,
A. D. Kelly, J. H. Stauffer,
Hugh W[illegible], Nelson [illegible],
Henry Renshaw, John G. Gaines,
A. C. Tremoulet, Thomas [illegible],
E. J. Hart, H. T. Lonsdale,
nv—1 an [illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle DE LA LOUISIANE.

Nouvelle Orléans, 1er *mars* 1862.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie présente l'état suivant de ses affaires

Montant des primes reçues du 1er mars 186 au 28 février 1862		$337,790 86
Montant des risques non expirés le 1er mars 1861		90,477 00
		$428,2 7 86
SAVOIR		
Primes sur les risques d'incendie.....		$291 196 56
Primes sur les risques des mers.....		[illegible] 25
Primes sur les risques des rivières.....		[illegible] 65
		$428,2 7 86
Primes à déduire sur les risques non expirés.....	$83 907 00	
Primes remboursées.....	11,970 41	
		95,877 41
Montant des primes de l'année expirée le 28 février 1862		$332,3 0 45
Pertes payées dans la même période, savoir:		
Sur les risques d'incendie.....	$81 162 44	
Sur les risques des mers.....	110,[illegible] 53	
Sur les risques des rivières.....	16 1 6 00	
	$208,436 37	
Réassurances, dépenses, intérêt en moins, escompte, etc.....	8,588 42	
		218,025 [illegible]
Bénéfice net de l'année expirée le 28 février 1862		$114,356 86
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Hypothèques sur des biens fonciers valant le double du montant prêté		$102,925 [illegible]
Actions de Banque coût		41,700 00
Bons de la ville et autres bons		[illegible]
Prêts garantis par des actions et des bons		115,[illegible]
Effets à courte échéance, pour primes		135,[illegible]
Primes en voie de perception		43 9 [illegible]
Scrip d'assurance, etc		60,75 [illegible]
En caisse		161 83[illegible]
Total de l'actif		$771,[illegible]

Etat de la Louisiane.

Paroisse d'Orléans—Ville de la Nlle-Orléans.

Qu'on se souvienne que le 24 mars 1862, pardevant moi, juge de paix, dans et pour la susdite ville, se sont présentés Charles Briggs, président, et J. P. Roux secrétaire pro tem de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane, à la Nlle-Orléans, lesquels ayant été dûment assermentés conformément à la loi, déclarent que le susdit tableau est exact et une copie exacte des livres de la Compagnie.

CHARLES BRIGGS, président
J. P. ROUX, secrétaire pro tem.

Assermenté et signé devant moi, ce 24 mars 1862.
D. F. MITCHELL, Deuxième Juge de Paix

Les Directeurs ont résolu de payer un intérêt de SIX pour cent sur les certificats de profits non payés, à partir du deuxième lundi de mai prochain. Ils ont résolu en outre de déclarer un dividende de scrip de vingt-cinq pour cent sur les primes de l'année expirée le 28 février 1862. Des certificats seront émis à cet effet à partir du 1er juin 1862.

CHARLES BRIGGS, président.
A. CARRIERE, vice-président.
H. P. JANVIER, secrétaire

—DIRECTEURS—

A. Carrière, John Thornhill,
B. Bruer, John Fox,
Mason Pilcher, C. Fassy,
O. A. Fosdick, W. A. Violett,
Richard Nixon, A. Costa,
Thomas Byrne, A. R. Montgomery,
R. Nugent, M. M. Bénachi,
E. H. Pomroy, M. A. Warneken,
J. L. Macaulay, Wm. Frein,
J. R. Wallis, J. Cramer,
A. Lenourt, Wm. Lorenzen,
O. Lafitte, Léon Queyrouse,
Wm. Urquhart, A. P. Noblom,
Henry Rodewald, A. J. Rugely,
W. C. Watts, G. W. Dunbar,
J. Avet, Albert Cammack
P. C. Oglesby. 28 mars

MODES! MODES!

Mme DEZAUCHE

Successeur de Mme Turner,

110.........Rue du Canal.........110.

MME DEZAUCHE, ayant fait l'acquisition de l'établissement de Mme Turner annonce respectueusement aux dames de la Nouvelle-Orléans qu'elle fera tous ses efforts pour maintenir la réputation acquise par cet établissement.

Tout ce qui sortira de ses ateliers de mode et de couture sera irréprochable sous tous les rapports et de nature à satisfaire le goût exquis des dames créoles, qui sont respectueusement invitées à visiter le magasin de Mme Dezauche.

M. Dezauche qui a été employé, pendant plusieurs années, dans les premières maisons de nouveauté de la ville sera chargé des achats. 7juin—13t

A vendre,

CHANGE SUR NEW-YORK.

S'adresser à MM. D. DE GOICOURIA & CO. 20juin—1m 43, rue Carondelet.

RUM ET ALCOHOL.

A vendre par T. LANAUX, 27juin—1m No 16, rue Conti.

RHUM ET ALCOHOL.

RAFINERIE de la Louisiane. Constamment en main en quantité à la convenance des acheteurs. LAUVE & LEBLANC. 11 fev— 17 et 19 rue Toulouse

VIEUX COGNAC — Des meilleures marques, en quarts et huitièmes à vendre par OSCAR BERCIER & CO, 21juil— 17, rue St Louis.

BOUCHONS assortis—Pour bouteilles et dame-jeannes, en sacs de 30 et 1000, à vendre par OSCAR BERCIER & CO. 21juil— 17 rue St Louis.

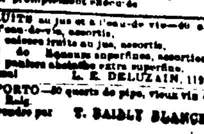

SANGSUES HONGROISES ET SUEDOISES

J. L. PELÉ,

SUCCESSEUR de Mme Vve Le PREVOST rue Bourbon, 126, entre Toulouse et St Pierre, a l'honneur de prévenir MM. les médecins pharmaciens et marchands de la ville et de la campagne qu'il vient de recevoir un très grand assortiment de sangsues hongroises et suédoises, qu'il vend aux prix les plus réduits de la place. Les ordres pour la campagne seront promptement exécutés 1 juin—

FRUITS au jus et à l'eau-de vie—60 caisses fruits à l'eau-de-vie, assortis,
25 caisses fruits au jus, assortis,
20 do liqueurs superfines, assorties,
200 paniers absinthe extra superfine. A vendre par L. E. DELUZAIN, 119, rue Royale 16 mai

OPORTO—50 quarts de pipe, vieux vin d'Oporto, E. Rosa.
A vendre par T. BAILEY BLANCHARD J.